

**PROCÈS – VERBAL**  
**de l'assemblée des délégués de l'AESC**  
**du 3 novembre 2022, à Givisiez**

**Présidence :**

M. Martin Moosmann

**Membres du comité :**

M. Marius Achermann	Avry
M. Gabriel Litzistorf	Belfaux
Mme Chantal Angéloz	Corminboeuf
M. Daniel Aeschlimann	Courtepin
M. Hugo Cabral	Givisiez
M. Thomas Chappuis, vice-président	La Brillaz
M. Denis Schwab	La Sonnaz
M. Jean-Yves Garreau	Misery-Courtion

**Exploitant :**

M. Pascal Lottaz

**Secrétaire :**

Mme Chantal Sottas

**SEGC Ingénieurs :**

M. Norbert Wicht  
M. Romain Wicht

**Voix représentées :**

Communes membres	Délégué (e) présent (e)	Nombre de voix
Avry	Mme Eliane Dévaud Sciboz	2
Belfaux	M. Vincent Schickel	3
Corminboeuf	M. Christian Vorlet M. André Bruderer	3
Courtepin	M. Mario Wüthrich	5
Givisiez	Mme Suat Ayan Janse van Vuuren	3
Gurmels		
La Brillaz		
La Sonnaz	M. Lionel Jordan	2
Misery-Courtion	M. Alexandre Ratzé	2
Prez	Mme Isabelle Staub Barbey	2
<b>Communes présentes</b> 08 / 10	<b>Total des voix représentées</b>	<b>22 / 26</b>

## **Ordre du jour :**

1. Accueil et nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 mai 2022
3. Budget 2023
  - 3.1 Budget de résultat
  - 3.2 Rapport de la commission financière
  - 3.3 Adoption du budget de résultat
  - 3.4 Budget d'investissement
  - 3.5 Rapport de la commission financière
  - 3.6 Adoption du budget d'investissement
4. Divers

**Scrutateurs nommés :** Mme Eliane Dévaud-Sciboz et M. André Bruderer

**Excusés :**  
M. Pierre Bovet, comité de direction, commune de Prez  
M. Beat Meuwly, comité de direction, commune de Gurmels  
M. Christian Schneuwly, délégué, commune de Gurmels  
M. Eric Mennel, délégué, commune de Givisiez  
M. Damiano Lepori, délégué, membre de la commission financière, commune de Givisiez.  
Mme Celeste Tran, SEn

### **1. Accueil et nomination des scrutateurs**

Au nom du comité de direction, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les délégués à cette assemblée des délégués ordinaire.

**M. le Président** remercie la commune de Givisiez pour la mise à disposition des infrastructures et il passe la parole à M. Hugo Cabral, membre du comité de la commune de Givisiez.

**M. Hugo Cabral** adresse, au nom de la commune de Givisiez, la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il tient à excuser MM. Eric Mennel et Damiano Lepori, délégués qui sont absents en raison de conflit de calendrier. La commune de Givisiez a le privilège d'être raccordée sur deux stations d'épuration, soit Fribourg et Pensier. Le bâtiment du Rural, où nous sommes réunis ce soir, est raccordé du « bon côté », soit sur la Step de Pensier. Il remercie tout le personnel de l'AESC pour leur travail permettant le bon traitement des eaux de Givisiez. Il remercie également le personnel communal de Givisiez pour la préparation de la salle et de l'apéritif auquel vous êtes toutes et tous conviés à l'issue de cette assemblée. Il souhaite une excellente assemblée et passe la parole à M. le Président de l'AESC, M. Moosmann.

**M. le Président** remercie M. Hugo Cabral. Il salue de manière particulière M. Pascal Lottaz, chef exploitant, Mme Chantal Sottas, secrétaire ainsi que les représentants du Team mandataires, MM. Norbert et Romain Wicht.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après l'approbation définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé.

**M. le Président** nomme les scrutateurs suivants : Mme Eliane Dévaud-Sciboz et M. André Bruderer. 22 voix sont présentes sur 26, la majorité absolue est de 12.

**M. le Président** excuse les personnes annoncées absentes.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 42 du 21 octobre 2022 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 14.10.2022. Tous les documents ont été envoyés avec la convocation et sont disponibles sur le site internet.

**M. le Président** explique que, suite à une discussion avec la commission financière et renseignements pris auprès de la fiduciaire, le changement du disque MECANA a été ajouté au compte de résultat et supprimé du compte d'investissement. Il adresse ses excuses pour le premier envoi erroné, cependant les montants pour les communes sont restés inchangés et corrects.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer.

**M. le Président** précise qu'une brève information sur la situation actuelle du projet AESC2040 sera donnée dans les divers ; cependant ces informations étaient disponibles dans l'info no 3, envoyée au comité de direction, à l'intention des conseils communaux respectifs.

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour.

## 2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 mai 2022

Le procès-verbal du 25 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les remerciements d'usage à son auteur.

## 3. Budget 2023

### 3.1 Budget de résultat

Tous les documents relatifs au budget 2023 ont été envoyés aux délégués. La différence de CHF 328'075.00 concerne principalement le changement du disque MECANA ainsi que l'engagement au 01.07.2023 d'un collaborateur supplémentaire.

### 3.2 Rapport de la commission financière

**M. Christian Vorlet** prend la parole et fait lecture du rapport :

#### ***Rapport du budget de résultat 2023***

*La commission financière s'est réunie en date du 13 octobre afin d'examiner le budget de résultats 2023. Nous l'avons comparé au budget 2022 et nous avons constaté que ce budget a été minutieusement étudié. Chaque poste est justifié et les montants sont déterminés de manière plausible et réaliste. Nous avons obtenu une réponse à chacune de nos questions.*

*Nous tenons à remercier le comité ainsi que la caissière pour leur excellent travail.*

*La commission vous propose d'accepter ce budget tel qu'il est présenté.*

**M. Vincent Schickel** remarque que certains coûts supplémentaires sont liés au projet AESC 2040 et se pose la question s'il n'y aurait pas eu la possibilité de mettre ces frais supplémentaires dans les investissements, comme par exemple le salaire du nouveau collaborateur.

**Mme Chantal Sottas** lui répond qu'il n'est pas possible de mettre les salaires dans les comptes d'investissement, les salaires sont liés également à d'autres comptes de résultats, soit les cotisations AVS, caisse de pension, assurances maladie et accident, etc.

**M. le Président** précise que l'engagement du nouveau collaborateur n'est pas lié qu'à la durée du projet AESC2040. Un nouvel engagement aura lieu durant l'année 2024 pour le remplacement de M. Jean-Marc Kolly qui partira à la retraite durant cette année-là.

### 3.3 Adoption du budget de résultat

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe aux votes.

Le budget de résultat 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**M. le Président** remercie l'assemblée de sa confiance. Il adresse également ses remerciements à M. Pascal Lottaz et Mme Chantal Sottas pour l'élaboration du budget ainsi qu'à la commission financière pour la bonne collaboration.

### 3.4 Budget d'investissement

Investissement de CHF 2'000'000.00 pour la suite du projet AESC2040.

### 3.5 Rapport de la commission financière

**M. Christian Vorlet** prend la parole et fait lecture du rapport :

#### ***Rapport du budget d'investissements 2023***

*La commission financière s'est réunie en date du 13 octobre afin d'examiner le budget des investissements 2023. L'investissement de CHF 2'000'000.00 correspond au besoin de l'avancement du projet AESC2040 déjà voté.*

*Nous tenons à remercier le comité ainsi que la caissière pour leur excellent travail.*

*La commission vous propose d'accepter ce budget tel qu'il est présenté.*

### 3.6 Adoption du budget d'investissement

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe aux votes.

Le budget d'investissement 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.
--

En ce qui concerne la planification financière, il n'y a pas de votation, mais la commission financière prend position sur cette planification.

**M. Christian Vorlet**, président de la commission financière, informe que la planification présentée leur paraît réaliste bien qu'il soit toujours difficile de prédire l'avenir à 5 ou 10 ans. La commission financière n'a rien de particulier à ajouter concernant cette planification financière.

## 4. Divers

**Emprunt UBS** : Un premier emprunt de CHF 5'000'000.00 a été signé afin d'avoir les liquidités nécessaires pour payer les factures. **M. Christian Vorlet** demande quel est le taux de ce premier emprunt. Mme Sottas répond que cette première tranche a été faite au taux Saron.

**AESC2040** : **M. le Président** passe la parole à **M. Romain Wicht** pour une présentation des études jusqu'à ce jour. **M. Romain Wicht** donne des explications sur les schémas techniques présentés au beamer.

La société Alpha a développé une maquette en 3D où chacun des éléments est géoréférencé.

**Terrassement** : La question se posait de savoir si la nappe phréatique découverte était alimentée par le lac ou par les eaux des bassins versants. Suite aux différents relevés, il s'avère que c'est le lac qui alimente cette nappe. Dans les préavis reçus des services cantonaux, figure une demande expresse de ne pas construire dans la nappe, ce qui nous a obligés à remonter au maximum la Step, soit d'environ 2 mètres. La construction sera encore dans la nappe, mais, pour des raisons hydrauliques, on ne peut pas aller plus haut.

**M. Mario Wüthrich** demande si le bâtiment sera encore en dessous du niveau de la route.

**M. Romain Wicht** explique qu'une partie sera au-dessus de la route mais qu'il sera possible d'aménager le terrain autour afin que cette partie soit cachée.

Concernant le planning, repris dans l'Info 3, nous avons une exigence cantonale de déposer en même temps la demande de changement d'affectation des zones, géré par la commune de Courtepin et la demande de permis pour le bâtiment de la Step. Les deux procédures doivent

être déposées au même moment. Au niveau du Team mandataires, l'objectif est de pouvoir déposer le dossier de demande de permis en mars 2023, ce qui sera coordonné avec la commune de Courtepin, qui doit effectuer les études nécessaires à ce changement de zone. Si tout va bien, on devrait obtenir un permis de construire au printemps 2024. L'obtention du permis est étroitement liée au changement d'affectation des zones.

**M. le Président** précise encore que les dernières explications sont mentionnées dans l'info no 3. Par la suite, des infos no 4, 5, etc. suivront.

**Mme Isabelle Staub-Barbey** souhaite savoir en quelle zone se situe actuellement le terrain ?

**M. Romain Wicht** répond qu'il est actuellement en zone agricole et que l'objectif est de le faire passer en zone d'intérêt général.

**M. le Président** explique que dès que toutes les données sur ce terrain seront connues, il s'agira d'avancer avec l'entreprise Antiglio afin d'avoir une convention signée et ensuite pouvoir rédiger l'acte de vente.

Plusieurs études sont actuellement en cours pour la commune de Courtepin, mais on attend maintenant des réponses des services de l'Etat. L'Etat ne peut pas d'un côté imposer de diminuer le phosphore dans le lac de Schiffenen et d'un autre côté bloquer le projet.

Avant la fin de l'année, les contrats seront signés avec l'entreprise Alpha, avec les modifications de prix.

**M. le Président** passe la parole aux délégués.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du comité, la collaboratrice et les collaborateurs de l'AESC et le team mandataires AESC2040.

Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2023 et espère pouvoir donner de bonnes informations sur le projet au printemps 2023.

L'assemblée est close à 17h45.

Le Président :

Martin Moosmann

La Secrétaire :

Chantal Sottas